



**HONTEUX !**



Le tas de jaune est devenu en partie gris. Du béton coulé frais, ça fait tache !

Le tas de cailloux n'est pas un endroit pour y mettre tout et n'importe quoi. Les restes de tuyaux en PVC et les briques n'ont pas leur place ici.

Le règlement communal permet à la Municipalité d'infliger de lourdes amendes pour de tels actes.

**RAPPEL : tout dépôt de déchets dans la forêt est strictement interdit.**



**DECHETS**



**ENCOMBRANTS**



**RAPPEL** : si vous avez des objets combustibles ne dépassant pas 80 cm de long, il faut les mettre dans les poubelles ramassées le mardi. Le ramassage des encombrants est plus honoreux que le ramassage habituel. Merci à vous d'y penser.

Si vous avez des questions relatives aux déchets, vous pouvez appeler le municipal responsable qui se fera un plaisir de vous renseigner à ce sujet.

### INFORMATION UTILE

Pour des travaux nécessitant une autorisation municipale (cabanes de jardin, mur, aménagements extérieurs, etc.), une demande dûment établie vous permettra d'être exonérés d'émoluments.

M. Jean-Michel Pahud, municipal, est à votre disposition pour toute question éventuelle.



BOURNENS

# L'Argan au courant

Bulletin d'informations édité par la Municipalité de Bournens  
N° 9 – juin 2006

Le prochain conseil général aura lieu le **mercredi 28 juin 2006** à 20h00.  
L'ordre du jour est le suivant :

- Comptes communaux 2005.
- Préavis 1/06 relatif à la 3ème étape de mise en séparatif et réseau de distribution d'eau + aménagement de modérateurs de trafic routes / piétons.
- Arrêté d'imposition 2007.
- Communications de la Municipalité.

**VACANCES**   
**administration communale**

du lundi 10 au vendredi 21 juillet  
et du 31 juillet au 11 août

Reprise : lundi 14 août 2006

\* \* \* \* \*

Concernant le contrôle des habitants :

Il sera fermé les mercredis 5 et 12 août.

Dépêchez-vous pour vos pièces d'identité !



Yves Jaccard, "notre Professeur Tournesol", arrive à la fin de son mandat de conseiller municipal. Travailler avec lui aura été un réel plaisir. Son calme et sa bonne humeur étaient bien appréciés lors des séances du lundi. Il était aussi et sera toujours de bons conseils.

Merci Yves et bonne route à toi !!

### Deux décès dans notre village

Il y a peu de temps, un ancien Syndic, Monsieur Emile Borgeaud, nous a quittés. Homme de la terre, il s'était beaucoup investi dans notre Commune. Après avoir été secrétaire communal, boursier et municipal, il a été Syndic durant deux législatures. On se rappellera de lui pour avoir notamment transformé le Battoir en salle communale en 1987.

La doyenne du village, Madame Geneviève Maraz s'est endormie paisiblement à l'EMS Les Châteaux à Goumoens-la-Ville.

Nous adressons aux deux familles nos sincères condoléances.



**Corvée du bois**

**Mise en place du totem  
réalisé par J.-J. Bula**



Jusqu'à présent, l'agriculture suisse est exempte d'organisme génétiquement modifiés (OGM). Les agriculteurs ne cultivent pas de plantes génétiquement modifiées. Les produits alimentaires provenant des producteurs agricoles suisses sont par conséquent garantis sans OGM.

Afin qu'il en aille toujours de même à l'avenir, nous devons mener rapidement une action à tous les niveaux : ... "les élus politiques peuvent agir de sorte que leur commune ou leur canton devienne une zone sans OGM"....

Comment devient-on une commune sans OGM ? Dès que tous les agriculteurs d'une même commune ont signé la déclaration, la commune est réputée sans OGM. Cette démarche se fonde par conséquent sur la libre adhésion des exploitants agricoles, et non sur une décision des autorités communales.

Déclaration : Les agriculteurs s'engagent :

- pour une agriculture sans OGM, dans la mesure de leurs possibilités;
- à ne produire, en connaissance de cause, aucune plante ni aucun animal de rente génétiquement modifié;
- à exiger de leurs fournisseurs des semences non transgéniques.

Texte tiré d'un document venant de : Coordination romande en faveur de l'initiative "pour des aliments produits sans manipulations génétiques".  
Renseignements : [www.sans-ogm.ch](http://www.sans-ogm.ch)



**Le Battoir était vraiment bien décoré ces trois jours d'expo ...**

**Un grand BRAVO aux élèves des classes de Bournens et Sullens**



**La municipalité  
à St-Jean de Losne  
(Côte d'Or)**

